

N°ME2319925AT

**ARRÊTÉ**  
**Portant modification temporaire de la circulation**  
**par alternat par panneaux B15-C18 sur la route départementale D122**  
**commune de CHERVEUX**  
**en agglomération**

**LE MAIRE DE CHERVEUX,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de la route ;

**Vu** le Code de la voirie routière ;

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - huitième partie « signalisation temporaire » du 6 novembre 1992 modifiée par l'arrêté du 12 décembre 2018 ;

**Vu** la délibération n° 20 du Conseil général en date du 8 décembre 2014 adoptant le règlement de voirie du Département des Deux-Sèvres ;

**Vu** le plan de signalisation annexé ;

**Vu** la demande reçue le 30/11/2023 de INEO ATLANTIQUE, demeurant 282 rue Jean Jaurès, 79000 NIORT ;  
pour le compte de GEREDIS demeurant 17 Rue de Herbillaux, 79000 NIORT ;

**Considérant** que le Maire dispose du pouvoir de police pour fixer les règles de circulation sur les routes départementales en agglomération ;

**Considérant** que pour des raisons de sécurité, et afin de permettre la réalisation de l'opération : travaux de réseaux - branchement électrique , il est nécessaire de modifier la réglementation de la circulation sur la route départementale D122 ;

**ARRÊTE**

**Article 1 : Objet**

Du 19 décembre 2023 au 29 décembre 2023, sur la route départementale D122 du PR 1+450 au PR 1+550, commune de CHERVEUX, la circulation des véhicules sera régulée par alternat par panneaux B15-C18 .

## Article 2 : Signalisation

La signalisation sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - huitième partie "signalisation temporaire".

La fourniture, la mise en place et la maintenance de la signalisation, conformément au plan de signalisation annexé, seront à la charge du demandeur.

L'attention du demandeur est attirée sur l'importance de la mise en place d'une signalisation avancée notamment sur les voies transversales concernées.

## Article 3 : Mesures d'exploitation

Le stationnement sur les voies sera interdit au droit du chantier sauf pour les véhicules de l'entreprise mandatée pour les travaux.

La circulation des riverains et l'accès à leur propriété seront réglementés.

Le responsable de la signalisation temporaire peut être contacté :

Nom : Jeffrey Brossard, l'entreprise INEO ATLANTIQUE

Adresse : 282 rue Jean Jaurès, 79000 NIORT

Téléphone : 07 50 67 90 99

Celui-ci doit être en mesure de se déplacer 7j/7, 24h/24 pour rétablir la signalisation en cas de dysfonctionnement.

Sauf impératif de sécurité vis à vis des usagers de la route, la circulation sera rétablie normalement pour le week-end et pendant les phases de veilles longues de chantier (> à 2 heures ou nuit ou week end)

En cas de brouillard ou brume, le chantier ne sera en phase active que si la visibilité est supérieure à 100 mètres.

## Article 4 : Publicité de l'arrêté

Les dispositions définies par l'article 1er prendront effet après affichage et publication du présent arrêté conformément à la réglementation en vigueur, le jour de la signature par le/les Maire(s) de la/des/ commune(s) concernée(s).

## Article 5 : Recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Poitiers, 15 rue de Blossac, BP541, 86020 POITIERS Cedex, dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à CHERVEUX, le 04 Décembre 2023

Le Maire, Marie-Pierre  
MAIRIE de CHERVEUX

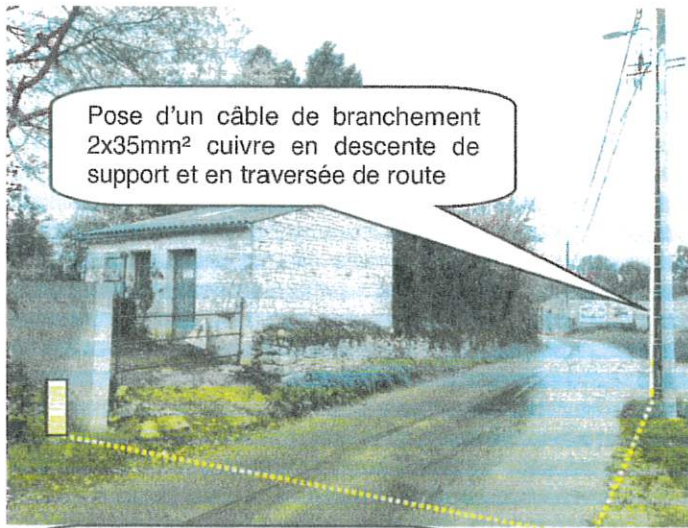


Transmis à :

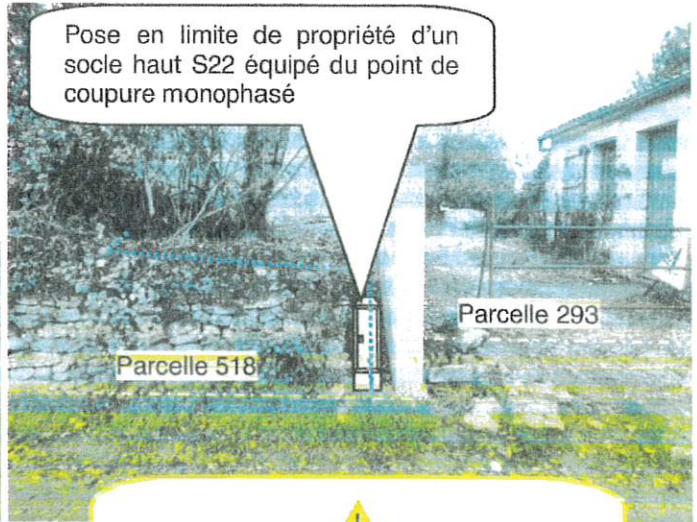
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie des Deux-Sèvres
- Mme le Maire de la commune de CHERVEUX
- M. le Chef de l'Agence Technique Territoriale du Mellois et Haut Val de Sèvre
- M. le responsable des travaux

M. BELLANCOURT  
8 RUE DU GRAND BREUIL  
79410 CHERVEUX

Dossier n° : 22-3717-52



Pose d'un câble de branchement 2x35mm<sup>2</sup> cuivre en descente de support et en traversée de route



Pose en limite de propriété d'un socle haut S22 équipé du point de coupure monophasé

Parcelle 293

Parcelle 518



Pose dans le garage et à 1m du sol, d'un panneau de comptage 225x250 équipé du compteur Linky monophasé et du disjoncteur sélectif Gérédis



**A réaliser par le client avant travaux.**  
Pose d'un fourreau, aux conditions notées ci-dessous, sur la partie privée

Déroulage d'un câble de branchement 2x35mm<sup>2</sup> alu dans le fourreau posé en tranchée par le client

**Ce que vous devez faire**

- ① Poser pour le câble de la dérivation individuelle, un fourreau de diamètre 75 mm dans une tranchée de 65 cm de profondeur au minimum avec un entourage rouge posé à 20 cm au-dessus du fourreau
- ② Ce fourreau doit arriver impérativement à l'aplomb de la gare technique logement (GTL) et ne doit pas traverser les parties sanitaires.

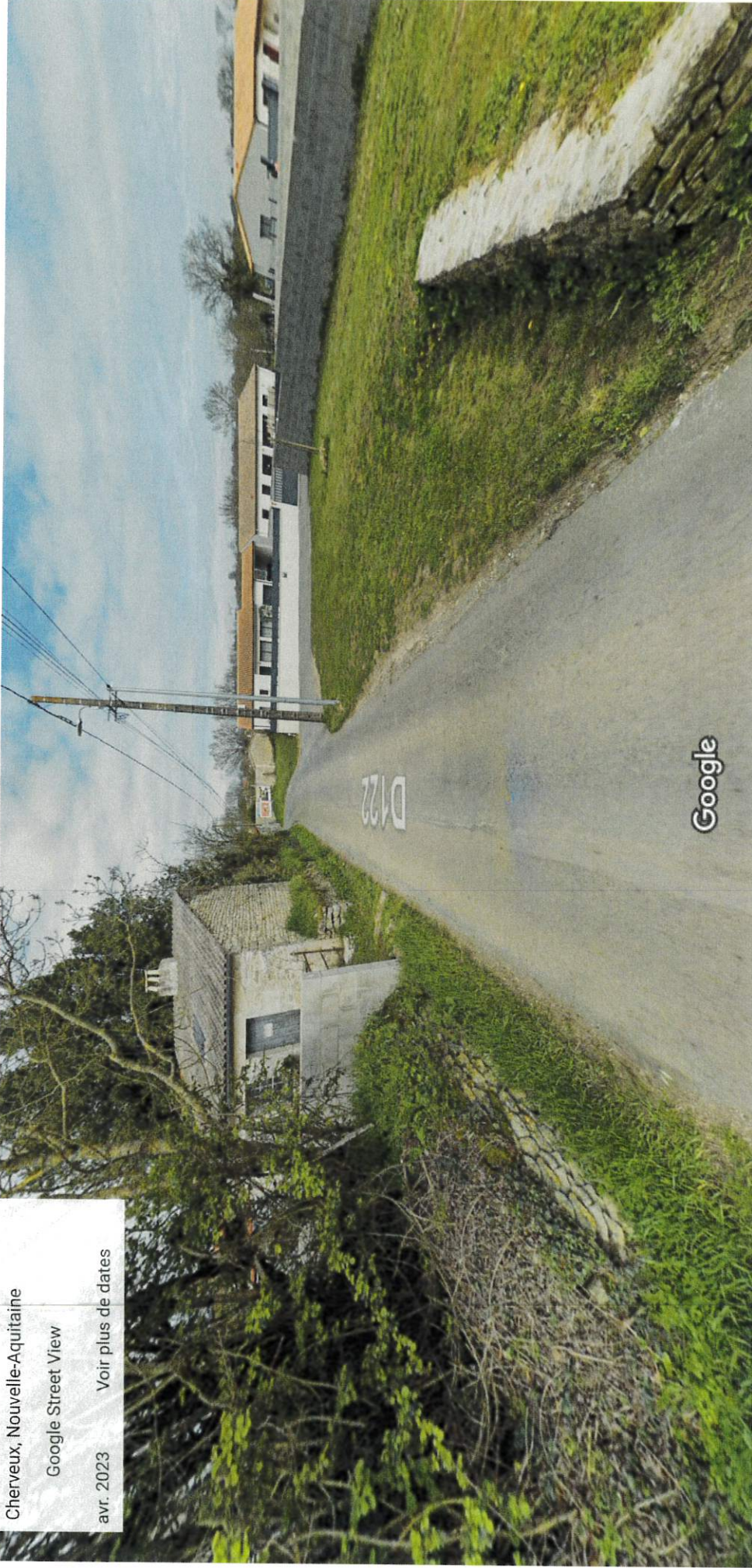
Je valide le photomontage remis par Gérédis  
Date : 28/01/2022  
Signature précédée de la mention « bon pour accord »

*Bon pour accord*  
*[Signature]*



Google Maps 6 D122

Cherveux, Nouvelle-Aquitaine  
 Google Street View  
 avr. 2023 Voir plus de dates



Date de l'image : avr. 2023 © 2023 Google



